

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-03-09

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 512-4 et 512-6,

VU la convention de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'État en date du 16 juin 2014,

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler ce partenariat pour le bon fonctionnement du service de Police municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention à conclure entre le Préfet de la Loire, le Procureur de la République, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire sur la coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'État,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à signer la convention.

Fait à UNIEUX, le 18 mars 2024.

Le Maire,
Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240318-DELIB2024-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

